

Décision DG n° 2018-12

du - 3 AVR. 2018 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2018-11 du 9 janvier 2018 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire «Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement» pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente décision :

Monsieur ADAMS (David)
Madame CHAMOUARD (Valérie)
Madame COILLY (Audrey)
Monsieur GODEAU (Bertrand)
Madame HASSANI (Yasmine)
Madame LE GODINEC (Patricia)
Madame LE JOUAN (Mélisande)
Monsieur LE PAVEC (Jérôme)
Monsieur MAHLAOUI (Nizar)
Monsieur MOUTHON (Luc)
Monsieur NOËL (Nicolas)
Madame PROST (Catherine)
Monsieur QUESNEL (Bruno)
Monsieur ROSTOKER (Guy)

Article 2 : Le Directeur des médicaments en oncologie, hématologie, transplantation néphrologie, des produits de thérapie cellulaire, tissus et produits sanguins labiles est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le - 3 AVR. 2018
Dr Dominique MARTIN

Directeur général